



**Conseil national
de l'information statistique**

Montrouge, le 2 avril 2021 – N° 44/H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur les technologies de l'information et de la communication et le commerce électronique (TIC – Entreprises)

Type d'opportunité : reconduction d'une enquête existante

Périodicité : enquête annuelle

Demandeur : Insee – Direction des statistiques d'entreprises (DSE)

Au cours de sa réunion du 25 mars 2021, la Commission *Entreprises et stratégies de marché* a examiné le projet d'enquête sur les technologies de l'information et de la communication et le commerce électronique (TIC – Entreprises).

L'enquête sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) a pour objectif de mieux percevoir la diffusion des TIC dans les entreprises européennes et d'évaluer la progression de leur usage. Elle s'inscrit à partir de 2022 dans le cadre légal du règlement FRIBS (*Framework Regulation on European Business Statistics*).

Le programme d'enquêtes sur les TIC se compose d'une séquence d'enquêtes annuelles conçues autour d'un tronc commun de questions portant sur trois thèmes principaux (spécialistes en TIC, accès et usage d'Internet, commerce électronique), auquel est adjoint chaque année un ou plusieurs module(s) traitant d'un thème nouveau ou approfondissant l'un des thèmes de base : par exemple, le *cloud computing* en 2014, 2016, 2018, 2020 ; la sécurité des TIC en 2015 et 2019 ; l'internet des objets en 2020. Depuis 2012, à la demande du Cnis, elle est accompagnée une fois tous les 5 ans environ d'une enquête sur les entreprises de moins de 10 personnes occupées (enquête *TIC – TPE*).

Il s'agit d'une enquête collectée essentiellement par Internet, et à la demande de l'entreprise, par voie postale. En France, le champ actuel porte sur la France entière (métropole et Drom). La collecte a lieu de janvier à avril, auprès d'environ 12 500 entreprises d'au moins 10 personnes occupées – salariées ou non –, échantillonnées dans le répertoire statistique *Sirus*.

Un comité de concertation est amené chaque année à donner son avis sur le questionnaire proposé. Il peut choisir de garder ou non des questions optionnelles et peut proposer des questions d'intérêt national. Ce comité réunit des experts et représentants des politiques publiques concernées par les questions de technologie de l'information et de la communication et de commerce électronique (SDES, SSP, DGE, CCIP, Arcep, SGMAP, Télécom Paris Tech...) ainsi que des représentants d'organisations professionnelles, ou de syndicats de salariés (Fevad, Syntec Numérique, Medef, CPME, CGT, FO...).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Secrétariat général du Cnis. Timbre H030 - 88, avenue Verdier, CS 70058, 92541 MONTROUGE Cedex – Tél. 01 87 69 57 02 - secretariat-general@cnis.fr – cnis.fr

Outre la diffusion des données à Eurostat, une diffusion nationale est prévue dans les publications ou études de l'Insee (*Insee Première*, *Insee Résultats*).

L'enquête était jusqu'en 2021 conduite auprès d'unités légales et représentative d'unités légales, mais elle évolue en 2022 pour représenter des entreprises au sens de la LME. Les évolutions méthodologiques et de mise en œuvre de cette nouvelle unité statistique ont requis des travaux préparatoires (tests REE).

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour une période allant de 2022 à 2026 (cinq années).